

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil quatorze, le 22 avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon - Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrason-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 15 avril 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	59
Votants :	61
Pour :	61
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires :

Didier CLERJOUX, Claude de FLEURIEU, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET, Régine ANGLARD, Pierre DELMON, Bernard BEAUDRY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER, Isabelle DUPUY, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants :

Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS Titulaires : Dominique DURUY, Camille GÉRAUD, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU donne pouvoir à Bernard BEAUDRY.

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Désignation des délégués au Conseil d'Administration du CIAS

Monsieur le Président explique que le C.I.A.S. est un établissement public administratif et dispose de la personnalité juridique distincte de l'E.P.C.I. dont il relève. Il est géré par un conseil d'administration qui définit les actions à mener et met en œuvre les missions qui ont été confiées au C.I.A.S. à l'échelle du territoire.

Le Président rappelle que le C.I.A.S. est présidé par le Président de l'E.P.C.I. et qu'outre son Président, le conseil d'administration comprend :

